

Code criminel

M. Nicholson (Niagara Falls): Madame la Présidente, la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) et moi sommes sûrement d'accord sur la complexité du problème de la pornographie. Nous avons siégé tous les deux au comité spécial des garderies. Je me souviens d'avoir eu un très sérieux entretien avec elle sur certaines des difficultés qu'il y a à faire la poursuite des affaires de pornographie. Nous avons parlé de l'affaire de la revue *Penthouse*. Celle-ci, selon les points de vue, est de la pornographie douce. Mais dans un cas au moins elle a été condamnée. La condamnation a été très difficile à obtenir à cause de la faiblesse des dispositions actuelles du Code criminel. Elles sont vagues, au point d'être presque impossibles à exécuter dans certains cas. Donc, nous connaissons tous le problème de ce qu'il faut faire avec ce très difficile problème. C'est ce qu'a voulu faire le gouvernement par le projet de loi C-54, auquel je suis heureux et fier de m'associer. Il donne pour la première fois au Code criminel une définition exacte de ce qu'est la pornographie.

• (1540)

Si la députée et son parti et les députés du Nouveau parti démocratique n'aiment pas la définition, ils n'ont qu'à nous donner la leur. Ce que j'ai constaté au comité de la justice pendant quelques années, c'est que tout le monde a beau être d'accord sur l'existence du problème du racolage, de la pornographie et de l'exploitation sexuelle, chaque fois que le gouvernement cherche à s'attaquer au problème et à présenter une définition au Parlement, l'opposition la trouve soit trop étroite, soit trop large, soit trop vague, soit trop rétrograde.

Je leur dirai donc, comme je l'ai dit aux témoins qui ont comparu devant le comité, que s'ils ont une définition meilleure, nous l'examinerons en comité. Je siégerai au comité législatif avec la députée de Mount Royal. Voyons leur définition à eux, faisons la comparaison. Nous cherchons tous à dominer le même problème.

J'ai entendu dire dans ce débat que la définition est soit trop répressive, soit trop vague, soit trop étroite. Voyons ce que les néo-démocrates et les libéraux ont à proposer. Ce n'est que juste, je crois. S'ils nourrissent autant de réserves qu'ils le disent au sujet de ce que je considère comme un excellent projet de loi, voyons ce qu'ils ont à proposer.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je crois que c'est là une observation constructive. Je recommande au député de relire les rapports Fraser et Badgley qui contiennent des définitions que tous les partis pourraient examiner.

Je crois que les présentes dispositions sont insuffisantes. On peut voir sur la couverture de la revue *Hustler* des jambes de femmes qui dépassent d'un hache-viande, alors que d'autres parties du corps en sortent, ou une photo montrant une femme attachée qui pend d'un arbre de Noël. Je ne trouve pas cela appétissant et je ne crois pas que cela plaise aux Canadiens.

Je suis d'accord avec le député et j'ai dit dans mon allocution qu'il faut que cela change. J'ai aussi recommandé qu'on envisage d'autres changements. J'espère vivement qu'on s'entende sur une description qui ne renvoie pas directement à la masturbation, à l'éjaculation, aux rapports vaginal, anal et oral. Je crois que cela est absolument inacceptable et déplacé.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je suis préoccupé par l'observation faite par le député de Niagara Falls (M. Nicholson). Il essaie de prétendre qu'on n'a proposé aucune solution de rechange constructive et précise qui ait obtenu l'appui général des groupes féministes, de la collectivité artistique et des autres personnes que la censure et les droits de la personne inquiètent, et des personnes qui sont préoccupées par la pornographie, et en particulier celle qui implique des enfants.

La députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) vient de mentionner le rapport du comité Fraser. Ce comité s'était penché sur ces questions et la députée induit la Chambre en erreur en laissant entendre qu'aucune proposition constructive n'a été avancée non seulement par des députés de mon parti et du parti libéral, mais par ce qui semble constituer un groupe beaucoup plus représentatif que celui qui semble en général souffler les propositions gouvernementales au parti conservateur, à savoir le groupe REAL Women et quelques autres qui sont excessivement de droite et qui ne représentent pas le gros de la société canadienne.

La question que j'adresse à la députée fait suite aux observations qu'elle a faites au sujet du film *Le déclin de l'empire américain*. Il s'agit d'un film qui a remporté de nombreux prix, qui a obtenu un succès commercial et qui montre bien que le cinéma canadien est parvenu à maturité. Je suis d'accord avec elle pour dire que ce film ne pourrait absolument pas être projeté au Canada à en juger d'après le projet de loi C-54.

Le délicieux film intitulé *Lies My Father Told Me* décrivait avec beaucoup de sensibilité et en images évocatrices le Montréal d'il y a une soixantaine d'années. Il est tiré du roman de Mordecai Richler. Je présume que le projet de loi ne permettrait pas d'y conserver les scènes où des enfants apprenaient certaines choses de la vie en découvrant que la femme du bas de la rue gagnait sa vie en se livrant à la prostitution à cause de la crise économique. Sauf erreur, même l'image passagère d'une poitrine féminine dans une émission de télévision qui nous viendrait de France, du Royaume-Uni ou d'autres pays qui ne s'embarrassent pas des normes puritaines que les conservateurs veulent nous imposer, serait en fait considérée érotique et ne pourrait pas être montrée aux enfants, c'est-à-dire aux moins de 18 ans. Par conséquent, toute une gamme d'émissions de télévision, qu'il s'agisse de pièces de théâtre ou de documentaires scientifiques ou artistiques provenant d'autres pays, seraient bel et bien bannies de la télévision canadienne.

Est-ce ainsi que les conservateurs veulent nous faire entrer dans la décennie de 1990? Est-ce là le genre de normes qu'une minorité répressive tente d'imposer à une majorité qui se préoccupe de la pornographie mais qui ne veut pas en même temps qu'on porte gravement atteinte à son aptitude à vivre comme des adultes en lui imposant une restriction aussi ridicule?

Mme Finestone: Madame la Présidente, mon collègue met en plein dans le mille. Cette mesure va non seulement réduire notre choix de films et d'émissions de télévision, mais encore celui des lecteurs dans les bibliothèques publiques. Elle influera également sur les expositions des musées. J'espère que le ministre de la Justice ne sera pas insensible au fait que ce point de vue conservateur est restrictif et répressif, et qu'il apportera les modifications qui s'imposent.